



**SAGE HERS-MORT – GIROU**  
**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**TOULOUSE, MARDI 27 JUIN 2016**

**Collège des collectivités**

Présents

Gilbert HEBRARD, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Président de la CLE  
Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Conseil Régional d'Occitanie  
Bernard VIDAL, commune de Sainte Camelle  
Jean FARENC, commune de St Orens de Gameville  
Janine GIBERT, commune de Gargas  
Lucien SORMAIL, commune de Belbèze-de-Lauragais  
Raymond-Roger STRAMARE, Maire de la commune Saint-Alban  
Robert MASSICOT, Délégué de la Communauté de Communes de Cap-Lauragais  
Jean-Louis CANCIAN, Délégué de la Communauté de Communes de Cœur-Lauragais  
Didier AVERSENG, Délégué de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou  
Bernard BAGNERIS, Délégué de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire  
Philippe PETIT, Délégué de Réseau31  
Michel BASELGA, Délégué du Syndicat du Bassin Hers-Girou

Excusés

Marc MENGAUD, Maire de la commune de Lanta  
Jean-Claude PINEL, commune de Cuq-Toulza  
Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Maire-adjoint de la commune de Toulouse  
Michel ROUGÉ, Maire de la commune de Launaguet  
François AUMONIER, Délégué du SICOVAL

Mandats

François AUMONIER donne mandat à Lucien SORMAIL  
Jacques OF donne mandat à Jeanine GIBERT  
Hélène GIRAL donne mandat à Aude LUMEAU-PRECEPTIS  
Denis MAGRE donne mandat à Gilbert HEBRARD

**Collège des usagers et des organisations socio-professionnelles**

Présents

Guillaume FERRANDO, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne  
Pascal LORE, UNICEM  
Jean-Pierre LAPORTE, Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne  
Jacques MAURIAUD, CCI de Toulouse  
Nathalie MINICUCCI, BRL  
Claude VILESPY, Réseau31

Excusés

Christian MARTY, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne  
Annie BOUZINAC, Eau Secours 31

Mandats

Annie BOUZINAC donne mandat à Nathalie MINICUCCI

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

Présents

Elisabeth JEAN, DREAL Midi-Pyrénées  
Mélanie TAUBER, DDT de la Haute-Garonne  
Jérémy COMET, DDT de la Haute-Garonne

Guillaume BAQUIÉ, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Didier PUJO, ONEMA  
Francis LOUVETON, Voies Navigables de France

#### **Assistaient également à la réunion**

André PUYO, Adjoint au Maire de Launaguet  
Olivier FULLY, Institution des Eaux de la Montagne Noire  
Vincent RIBOT, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, service de l'Environnement  
Hoëla FALIP, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, service de l'Environnement  
Audrey GUIRAUD, ECTARE  
Sylvain MACÉ, SBHG, animateur du SAGE Hers-Mort – Girou

Gilbert HEBRARD accueille les participants au Syndicat du Bassin Hers-Girou et mentionne les personnes excusées. Il énonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CLE du 27 octobre 2015
- Renouvellement des membres du Bureau
- Validation du projet de SAGE
- Validation du rapport d'évaluation environnementale
- Organisation et calendrier des prochaines étapes de l'élaboration du SAGE
- Questions diverses

Le quorum des 1/2 étant atteint, la CLE peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

#### **Approbation du procès-verbal de la CLE du 27 octobre 2015**

Gilbert HEBRARD rappelle que le compte rendu de la CLE du 27 octobre 2015 a été adressé aux membres de la CLE en même temps que l'invitation à la réunion.

Aucune remarque n'étant formulé, l'approbation du procès-verbal de la CLE est soumise au vote.

*Le procès-verbal est approuvé par la CLE à l'unanimité.*

#### **Renouvellement des membres du Bureau**

Les élections régionales de décembre 2015 ont conduit à renouveler la représentation régionale : 2 déléguées ont été désignées par la nouvelle Région Occitanie. Par ailleurs, les 2 PETR recoupant la périmètre du SAGE ont été intégrés à la CLE.

Un arrêté préfectoral du 9 juin 2016 fixant la nouvelle composition de la CLE a acté ces changements.

Il est proposé de soumettre à la CLE une composition du Bureau qui s'appuie sur les mêmes collectivités :

- Gilbert HEBRARD, Président de la CLE, Conseil Départemental de la Haute Garonne
- Marie-Christine BOURREL, Conseil Départemental de l'Aude
- Laurent VANDENDRIESCHE, Conseil Départemental du Tarn
- Une représentante de la Région Occitanie à désigner par le Conseil Régional
- Jean FARENC, commune de Saint-Orens de Gameville
- Marc MENGAUD, commune de Lanta
- Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, commune de Toulouse
- Didier AVERSENG, Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- Bernard SOLERA, Toulouse-Métropole

- Lucien SORMAIL, Commune de Belbèze-de-Lauragais
- Michel BASELGA, Syndicat du Bassin Hers-Girou
- Philippe PETIT, SMEA31

La représentation des collèges des acteurs socioéconomiques et des services de l'Etat reste inchangée.

*La nouvelle composition du Bureau est approuvée à l'unanimité.*

### **Validation du projet de SAGE**

S. MACÉ présente le projet de SAGE destiné à être soumis à la consultation des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin Adour-Garonne.

Plusieurs observations sont formulées :

O. FULLY propose que la synthèse de l'état des lieux mentionne les évolutions intervenues sur la gestion de la retenue de la Ganguise (règlement d'eau, convention entre gestionnaires) et qui sont évoquées dans certaines dispositions.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

L. SORMAIL évoque le séminaire sur l'eau et l'agriculture organisé par l'Agence de l'Eau le 30 juin 2016 à Labège. L'état des lieux devrait davantage faire ressortir le réseau des acteurs agricoles qui développent de nouvelles pratiques (centres de recherche, fermes pilotes).

G. FERRANDO rappelle que les chambres d'agriculture et plusieurs exploitants se sont impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'Actions Territorialisées Hers-Mort – Girou de 2008 à 2012. L'évolution du classement en zone vulnérables aux nitrates constitue un contexte difficile pour les agriculteurs. Néanmoins,

S. MACÉ indique que ces éléments figurent dans les dispositions C12.1 et C23.1.

L. SORMAIL propose que la mise à jour des conventions de rejet des industriels et des artisans dans les réseaux d'eaux usées soit mentionnée parmi les mesures de la disposition C21.1.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

P. PETIT attire l'attention de la CLE sur les moyens nécessaires à développer au sein de la structure porteuse du SAGE pour assurer le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée.

G. HEBRARD confirme cette préoccupation et indique que le SBHG engagera une réflexion sur ce point.

M. TAUBER rappelle que l'Etat intervient également pour examiner la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et les SAGE, en tant que personne publique associée et également dans le cadre du contrôle de légalité.

JP. LAPORTE indique que la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne accompagne les bureaux d'études dans l'élaboration des PLU pour les aspects liés à la circulation de la faune (trame verte et bleue) et les connaissances sur les zones humides.

O. FULLY rappelle les débats précédents sur le positionnement du SBHG en tant qu'EPTB sur le bassin. Ce positionnement est motivé par le souci du SBHG de rester positionné sur le SAGE en tant que structure porteuse. Le code de l'environnement donne aussi la possibilité à un EPTB de percevoir des redevances pour service rendu en matière de prélèvement sur la ressource en eau. La gestion quantitative de la ressource sur le bassin Hers-Mort – Girou étant déjà assurée par plusieurs acteurs institutionnels (Réseau31, IEMN, ...), il serait utile de mentionner que le SBHG n'envisage pas d'intervenir dans la gestion quantitative.

G. HEBRARD confirme le positionnement du SBHG en tant que structure porteuse du SAGE et syndicat de rivière impliqué dans la restauration et l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations. Une éventuelle labellisation en tant qu'EPTB n'aurait pas pour objet de percevoir des redevances sur les prélèvements d'eau.

O. FULLY propose que l'intitulé de la mesure A22.1 soit modifiée comme suit : « Participer à la commission interdistrict des systèmes hydrauliques Montagne Noire, Ganguise et Montbel ».

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Au terme des débats, G. HEBRARD soumet au vote l'approbation du projet de SAGE, intégrant les compléments et modifications mentionnés.

***Le projet de SAGE en vue de la consultation des collectivités territoriales, des chambres consulaires et du comité de bassin Adour-Garonne est approuvé à l'unanimité.***

#### **Validation du rapport d'évaluation environnementale**

A. GUIRAUD, du cabinet Ectare présente le rapport d'évaluation environnementale.

Le tableau de bord sera à compléter à partir des propositions du bureau d'études et des observations qui seront recueillies lors de la consultation.

***Le rapport d'évaluation environnementale, qui accompagnera le projet de SAGE pour la consultation, est approuvé à l'unanimité.***

#### **Organisation et calendrier des prochaines étapes de l'élaboration du SAGE**

La consultation est prévue pour se dérouler de juillet à octobre 2016.

Une CLE se réunira au mois de novembre pour intégrer les observations et adresser un nouveau projet de SAGE au Préfet coordonnateur et lancer l'enquête publique en début d'année 2017.

L'approbation du SAGE par le Préfet devrait intervenir à la fin du premier trimestre 2017.

#### **Questions diverses**

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, G. HEBRARD remercie les participants et clôt la réunion.